



**DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle Autorité Environnementale**

Objet : Attestation d'engagements formels du Maître d'Ouvrage – Projet LIDL Lagnieu Réf. Dossier :
Demande d'examen au cas par cas n° 2026-KKP-6729-N22638-ExtMagsinLIDLetParking

Adresse du projet : Lieu-dit "Derrière Perrozan" - Route du Port - RD 20A - 01150 LAGNIEU

Je soussigné, Thibaut Barth, agissant en qualité de responsable immobilier pour la société LIDL, certifie par la présente l'engagement formel de notre enseigne concernant le projet de construction d'un magasin en deux phases et d'extension sur la commune de Lagnieu.

Afin de répondre aux exigences formulées par l'Autorité Environnementale dans sa demande de compléments, la société LIDL s'engage formellement à :

1. Concernant le bâtiment à démolir :

Respecter scrupuleusement l'ensemble des préconisations et recommandations issues des diagnostics de recherche de matériaux contaminés (notamment amiante, plomb, etc.) réalisés ou à venir sur le bâtiment existant voué à la démolition. Nous veillerons à ce que les entreprises de travaux appliquent strictement les mesures de retrait, de confinement et d'évacuation des déchets vers les filières agréées.

2. Concernant la préservation et la gestion des sols :

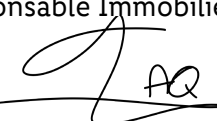
Respecter scrupuleusement l'ensemble des préconisations et recommandations issues des diagnostics de recherche de pollution des sols réalisés ou à venir sur l'emprise foncière du projet. En cas de détection de terres polluées, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures de gestion, de traitement ou d'évacuation adaptées, conformément à la réglementation environnementale en vigueur.

La société LIDL intégrera ces obligations dans les Dossiers de Consultation des Entreprises et s'assurera de leur pleine exécution lors des phases de préparation et de réalisation du chantier.

Fait pour valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Quentin-Fallavier, le 26 août 2026.

Thibaut BARTH
Responsable Immobilier

PO  AQ